



HAL
open science

Projections démographiques et financement des retraites. **Economie & Politique**

Eric Le Bourg

► **To cite this version:**

Eric Le Bourg. Projections démographiques et financement des retraites. *Economie & Politique*. 2021, n° 806-807, septembre-octobre, pp. 6-9. hal-03431947

HAL Id: hal-03431947

<https://hal.science/hal-03431947>

Submitted on 17 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Éric Le Bourg,

Centre de Recherches sur la cognition animale (CRCA), Centre de Biologie Intégrative (CBI Toulouse), Université de Toulouse, CNRS, UPS, Toulouse, France, courriel : <eric.le-bourg@univ-tlse3.fr>.

Projections démographiques et financement des retraites

Pour éclairer les débats sur la réforme des retraites, il faut pouvoir disposer d'hypothèses solides sur l'évolution de l'espérance de vie.

Le problème des retraites revient régulièrement dans l'actualité depuis la réforme de 1993, dite Balladur, ayant porté la durée de cotisation à 40 annuités dans le secteur privé, calculé la pension sur la base des 25 meilleures années, et non plus 10, et indexé les pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Cette première réforme diminuait le « coût » des retraites en augmentant de fait l'âge de départ et en diminuant au fur et à mesure des années de retraite leur montant, puisque les prix évoluent moins vite que les salaires sur le long terme. Toutes les réformes depuis 1993, d'une manière ou d'une autre, ont eu pour but de diminuer les retraites à verser en agissant sur l'âge effectif de départ et leur montant, les gouvernements successifs s'interdisant d'augmenter les cotisations salariales et patronales. Dans le même temps, les partisans de la retraite par capitalisation, chaque salarié constituant sa propre retraite par l'achat de plans-retraite, souhaitent confier l'argent des pensions aux banques et assurances, mais cette voie n'est plus favorisée dans le rapport de Blanchard et Tirole (2021, pages 100 et 442), du fait entre autres de la « faiblesse des taux d'intérêt traduisant l'apparition d'un excès d'épargne par rapport à l'investissement ». Une autre raison de l'abandon par beaucoup des projets de capitalisation est que toute réforme des retraites doit,

pour être acceptée par ceux qui vont en subir les conséquences, se prévaloir de l'intérêt général. La retraite par capitalisation n'a aucune justification de cet ordre et est massivement rejetée, chacun comprenant qu'elle profite d'abord aux banques et assureurs et que les placements financiers comportent toujours des risques.

Du fait en particulier de la baisse de la mortalité aux âges jeunes et de la quasi-suppression de la mortalité infantile, l'espérance de vie a fortement augmenté depuis plus d'un siècle et, plus récemment, du fait des progrès médicaux aux âges avancés. Le résultat, ajouté à une forte fécondité pendant les années du baby-boom, est l'existence d'un nombre important de personnes âgées ayant de plus une retraite plus longue et d'un montant augmentant au fur et à mesure des générations, en particulier parce que les femmes ont plus souvent que jadis des carrières complètes. Tout ceci est parfaitement exact et il est logique de considérer que si de nouveaux moyens doivent être trouvés afin d'assurer à nos aînés une retraite dans des conditions satisfaisantes, il faut le faire. Ce raisonnement justifie donc la mise en place de réformes des retraites si ces nouvelles sources de financement sont nécessaires. Dans ce cadre, le débat portera donc sur la nature des réformes à mettre en place et c'est le rôle des

syndicats et partis politiques de faire leurs propositions. Certains privilégieront la recherche d'économies, par un recul de l'âge de départ, une augmentation de la durée de cotisation, une sous-évaluation des pensions, etc., alors que d'autres prôneront la recherche de nouveaux moyens financiers par l'augmentation des cotisations et des salaires, une politique de plein-emploi, une fiscalité moins favorable aux hauts revenus et au capital, etc. Notons que des réponses différentes sur les financements n'impliquent pas forcément des divergences fondamentales sur l'architecture du système des retraites. Ainsi, la nécessité d'une unification des régimes est aussi bien soutenue par la réforme présentée par le gouvernement, fustigeant les « 42 régimes » (Gouvernement, 2020a), que par la CGT, plaidant pour une « Maison commune des régimes de retraite » (Le Duigou, 2018), le Parti communiste (Parti communiste français, 2019), ou l'auteur (Le Bourg, 2008).

Pour discuter sérieusement des retraites, tous les acteurs partent du principe que les projections du coût des retraites sont basées sur des calculs incontestables et que donc le débat ne porte que sur la réponse à apporter. De fait, si les projections démographiques utilisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) sont très différentes de la réalité, cela risque de donner un

diagnostic erroné de la situation. L'objet de cet article est de faire le point sur ces projections.

Les projections démographiques de l'INSEE sont-elles erronées ?

L'INSEE publie régulièrement des projections démographiques, par exemple pour 2005-2050, 2007-2060, 2013-2070 qui, en particulier, font différentes hypothèses d'espérance de vie haute, centrale ou basse, qui sont utilisées par le COR pour estimer les besoins de financement des retraites. Le « scénario central » est celui mis en avant par le gouvernement dans son projet de loi de 2020 (article 56. Gouvernement, 2020b) et c'était jusqu'en 2020 celui retenu préférentiellement par le COR (COR, 2020, page 23), celui de 2021 se basant sur le scénario bas d'espérance de vie (COR, 2021, page 23).

De fait, la figure 1 montre que pour chacune des projections de l'INSEE, retenir le scénario central a généralement été une erreur. La figure 2 illustre l'écart observé en 2019 entre l'espérance de vie observée et les projections dans chacune de leurs variantes (les données de 2020 sont encore provisoires et cette année est fortement affectée par la Covid-19). Pour les hommes, la projection haute de 2005-2050 reflète mieux la réalité observée que les centrale et basse, pour celle de 2007-2060 le scénario central est proche de la réalité, et pour 2013-2070 c'est la projection basse. En somme, les projections retenues par le COR ont sous-estimé puis surestimé la progression de l'espérance de vie des hommes. Pour les femmes, le scénario central est adapté pour 2005-2050, mais c'est le scénario bas par la suite et le COR a surestimé l'espérance de vie. En résumé, le COR a longtemps retenu le scénario central, tendant à surestimer l'espérance de vie et donc les besoins de financement.

Depuis 2021, le COR retient le scénario bas de fécondité (1,80 enfant par femme) plutôt que le scénario central (1,95 enfant). Toutefois, la descendance finale observée en France est toujours un peu supérieure à 2 enfants

par femme y compris pour celles nées vers 1980 (Institut national d'études démographiques, 2021). En particulier, « la diminution du nombre total de naissances est donc en majeure partie liée à la variation du nombre de femmes à chaque âge, entre 15 et 50 ans et plus particulièrement entre 20 et 40 ans » (Breton *et al.*, 2020), du fait d'une baisse du nombre de naissances entre 1985 et 1995. Ce nombre de naissances augmentant par la suite jusqu'en 2010, une remontée du nombre absolu de naissances est à prévoir, toutes choses égales par ailleurs. Il est possible que le scénario central de 1,95 enfant par femme correspondra plus à la réalité future que celui maintenant retenu de 1,80.

L'erreur sur les projections d'espérance de vie découle du fait que, comme certains démographes, en France ou ailleurs, l'INSEE a privilégié des hypothèses sur la longévité humaine qui ne tiennent pas assez compte des données biologiques, ce qui aboutit à des hypothèses de progression continue de l'espérance de vie, voire de la longévité maximale, comme si celle-ci était sans limite (Le Bourg, 2012). Ainsi, le scénario haut de 2013-2070 projette une espérance de vie de 96 ans pour les femmes en 2070 (Figure 1) et on peut se demander si l'INSEE va projeter un ralentissement notable après 2070 ou une progression nous amenant à bien plus de 100 ans. La longévité maximale étant d'environ 115 ans, de telles hypothèses aboutissent à prévoir que la majeure partie de la population mourra dans un intervalle de temps très réduit, ce qui n'est jamais observé (Le Bourg, 2012).

Des conséquences pour l'estimation des déficits et le besoin de financement ?

Les hypothèses d'espérance de vie retenues par le COR ont-elles contribué à des erreurs sur le montant prévisible des déficits des régimes de retraite, et donc sur les besoins de financement ? Le COR a estimé durant les années passées les déficits prévisibles en 2020, en

particulier en se basant sur des taux de chômage de 7 à 9 %, proches de ce qui est observé. Toutefois, du fait de la crise de la Covid-19, le déficit en 2020 est très élevé (0,8 % du PIB) et il est donc préférable de comparer ces prévisions pour 2020 à la dernière année avant la crise, soit 2019, quand le déficit était inférieur à 0,1 % (COR, 2021, p. 97). En 2006, le COR prévoyait un déficit de 1 % du PIB (COR, 2006, p. 181), 1,4 % en 2007 (COR, 2007, p. 71), 2,1 % en 2010 (COR, 2010, p. 25), 1 % en 2012 (COR, 2012, p. 38), 0,4 % en 2015 (COR, 2015, p. 45), 0,2 % en 2016 (COR, 2016, p. 46), 0,4 % en 2017 (COR, 2017, p. 64). On le voit, les prévisions sont variables d'une année sur l'autre, d'un facteur 10, et devraient donc inciter à la prudence quant à l'estimation des déficits, d'autant plus que les rapports successifs du COR n'ont pas prévu que le déficit pourrait être quasiment nul, comme cela s'est pourtant produit de 2017 à 2019 (COR, 2021, p. 97). Rien ne permet d'affirmer que les erreurs sur le montant des déficits soient seulement dues aux erreurs de scénario d'espérance de vie, mais elles y contribuent en faisant l'hypothèse que les retraités vivront plus longtemps qu'observé. Dans ce contexte, il est possible que certains de nos citoyens, en particulier des responsables syndicaux et politiques, aient privilégié certaines mesures qu'ils n'auraient pas choisies s'ils avaient eu une perception plus exacte des réalités.

La nécessité de prévoir que l'espérance de vie pourrait stagner, voire diminuer

Le COR a maintenant opté pour le scénario d'espérance de vie basse de 2013-2070, et les projections démographiques seront mises à jour fin 2021 par l'INSEE. On peut donc espérer que les estimations de déficit futures seront moins erronées que précédemment. Toutefois, toutes les projections de l'INSEE font l'hypothèse d'une progression continue et régulière de l'espérance de vie (Figure 1). Ce point de vue est dépassé, car écartant la

possibilité de baisses de l'espérance de vie ponctuelles (2003, 2012, 2015, chez les femmes) ou plus durables (2020, 2021 ?), alors qu'elles se produisent pourtant. Ceci pouvait être attendu maintenant que la mortalité aux âges jeunes est faible et que les variations d'espérance de vie d'une année à l'autre sont d'abord le fait des personnes âgées. Vienne un événement comme une grippe sévère et l'espérance de vie stagne ou baisse (Le Bourg, 2019, 2021) et, les autres années, elle ne peut que faiblement progresser car elle est déjà très élevée, se rapprochant petit à petit de la longévité maximale observée, autour de 115 ans. Il serait donc souhaitable que les projections envisagent aussi une stagnation, voire une ou des baisses de l'espérance de vie ponctuelles ou plus durables. De même, il semble nécessaire que les scénarii mettent une borne à l'espérance de vie envisagée en fin de projection, ce qui serait plus en phase avec la réalité biologique: si l'espérance de vie peut encore augmenter, on ne voit guère comment elle pourrait atteindre 100, 105, ou 110 ans (Le Bourg, 2012).

Conclusions

La prochaine élection présidentielle va mettre sur le devant de la scène de nouveaux projets de réforme des retraites. On ne peut guère avoir d'illusions sur le sérieux des arguments qui seront avancés par certains, comme cette ex-présidente du Medef qui expliquait en 2010 que l'espérance de vie approchait les 100 ans (Le Bourg, 2010). D'autres, s'inquiétant sincèrement du financement des retraites, devraient prendre garde à se baser sur des estimations réalistes avant d'avancer leurs propositions. Lors de la campagne présidentielle de 2012, Jean-Luc Mélenchon avait ainsi expliqué lors de son meeting de Toulouse le 6 juin 2012 que «l'espérance de vie diminue dans les pays développés», ce qui était une erreur. Interrogé par la presse, il avait mis 4 mois pour dire qu'il voulait «naturellement parler de l'espérance de vie en bonne santé» (Mélenchon, 2012). L'espérance de vie ne progresse plus guère et c'est normal puisque nous nous rapprochons de la longévité maximale de

l'espèce humaine: il est illusoire de penser que nous allons tous mourir entre 105 et 115 ans (Le Bourg, 2012). Dans ce contexte, ce qui compte est de permettre au plus grand nombre de vivre le plus longtemps possible dans les meilleures conditions possibles. Notre système de retraite par répartition, même s'il est très perfectible, permet à beaucoup de vivre dans des conditions acceptables et il n'y a pas de raison de dégrader encore les conditions pour en bénéficier si cela est inutile. Si le besoin de financement était avéré dans les années à venir, peut-être faudrait-il s'interroger sur la pertinence d'une politique économique faisant la part belle à la précarité des jeunes, aux faibles salaires, au chômage qui, de fait, diminue les sources de financement et implique forcément pour financer les retraites de s'attaquer aux salariés, futurs retraités et retraités en diminuant les pensions. Prétendre vouloir sauver les retraites en diminuant les retraites à payer fait un peu penser au pompier pyromane...

Pour en savoir plus sur ce sujet, lire, du même auteur, sur le site d'*Économie&Politique*, «Fécondité, espérance de vie, et réformes des retraites».

Références

- Blanchard O, Tirole J. (rapporteurs) (2021), *Les grands défis économiques*, Rapport remis au Président de la République en juin 2021.
- Breton D., Barbieri M., Belliot N., d'Albis H., Mazuy M. (2020), «L'évolution démographique récente de la France: situations et comportements des mineurs», *Population* 75: 465-526.
- Conseil d'orientation des retraites (2006), Rapport du COR mars 2006, *Retraites: perspectives 2020 et 2050*.
- Conseil d'orientation des retraites (2007), Rapport du COR, *Retraites: 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008*.
- Conseil d'orientation des retraites (2010), *Retraites: perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010*.
- Conseil d'orientation des retraites (2012), *Retraites: perspectives 2020, 2040 et 2060*.
- Conseil d'orientation des retraites (2015), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2015.

- Conseil d'orientation des retraites (2016), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2016.
- Conseil d'orientation des retraites (2017), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2017.
- Conseil d'orientation des retraites (2020), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, novembre 2020.
- Conseil d'orientation des retraites (2021), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, juin 2021.
- Gouvernement (2020a), *Projet de loi organique relatif au système universel de retraite*, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b2622_projet-loi#>.
- Gouvernement (2020b), *Projet de loi instituant un système universel de retraite (Procédure accélérée)*, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b2623_projet-loi#>.
- Institut national d'études démographiques (2021), *Fécondité des générations*, <<https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/naissance-fecondite/fecondite-generations/>>.
- Le Bourg E. (2008), *Bienvenue chez les vieux?*, Vuibert, Paris.
- Le Bourg E. (2010), «Laurence Parisot raconte n'importe quoi», *l'Humanité*, 16 février, p. 3, <<http://www.humanite.fr/node/433023>>.
- Le Bourg E. (2012), «Forecasting continuously increasing life expectancy: what implications?», *Ageing Res. Rev.*, 11: 325-328.
- Le Bourg E. (2019), «Is life expectancy of French women going to plateau and oscillate?», *Gerontology*, 65: 288-293.
- Le Bourg E. (2021), «Epidemics and forecasts of life expectancy», *Gerontology*, sous presse.
- Le Duigou J.-C. (2010), *Faut-il changer de système de retraite?*, in Le Bourg E. (coord.), *Retraites, démographie, santé... Vieillir en France aujourd'hui et demain*, Vuibert, Paris.
- Mélenchon J.-L. (2012), *L'espérance de vie baisse bien dans 9 pays de l'UE*, <<http://europe.jean-luc-melenchon.fr/2012/10/03/lesperance-de-vie-baisse-bien-dans-9-pays-de-lue/>>.
- Parti communiste français (2019), *Propositions du PCF pour une réforme des retraites digne du 21^e siècle*, <https://www.pcf.fr/propositions_du_pcf_pour_une_r_forme_des_retraites_digne_du_21e_siecle>.

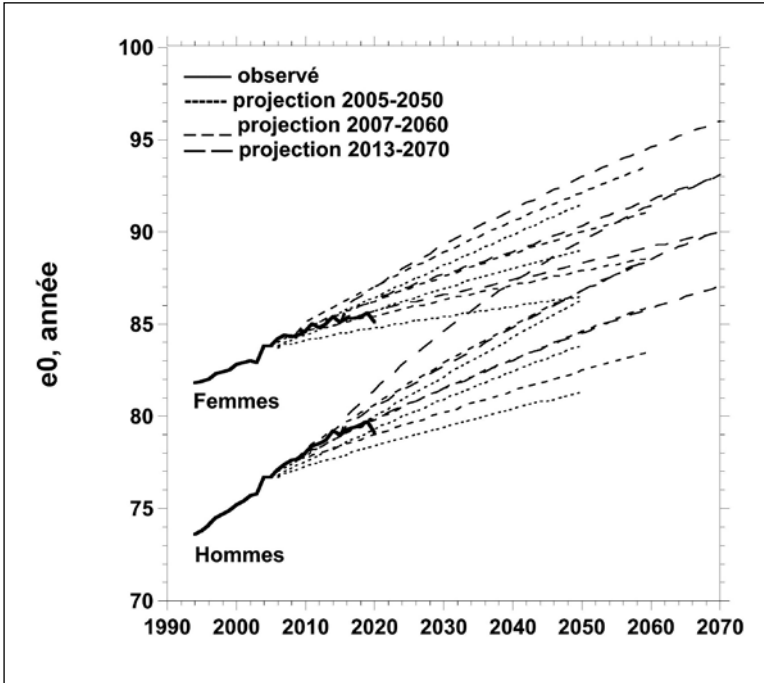


Figure 1. Projections de l'INSEE pour 2005-2050, 2007-2060, 2013-2070, et résultats observés de 1994 à 2020 (provisoire pour 2020). Pour chaque projection, les scénarios bas, central et haut montrent l'espérance de vie à la naissance projetée (e0).

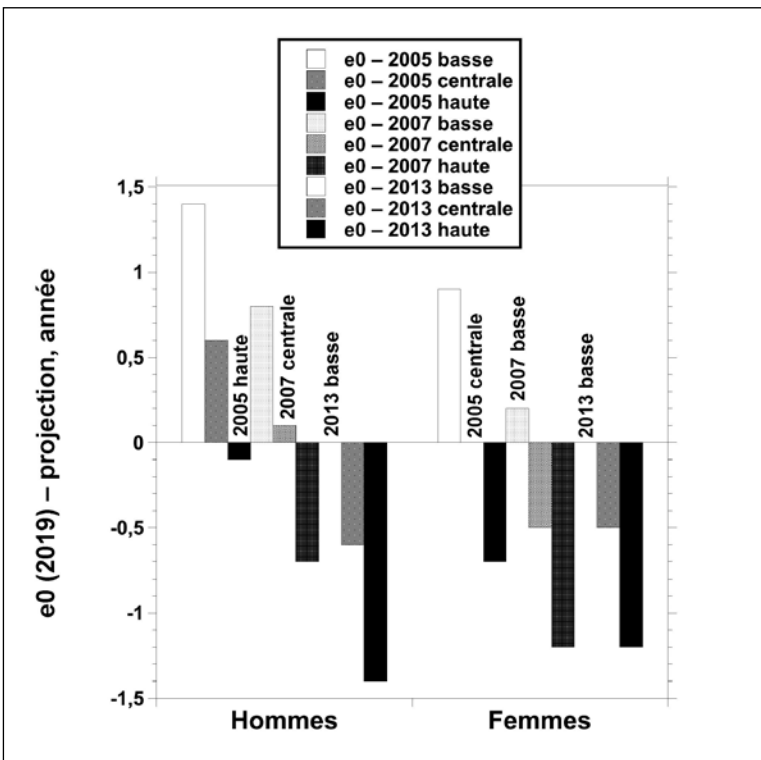


Figure 2. Écarts en 2019 entre l'espérance de vie observée (e0) et les différents scénarios de l'INSEE dans leurs variantes basse, centrale, et haute. Un écart positif indique que e0 était plus élevée que la projection considérée en 2019 et un écart négatif que e0 était moins élevée. Le scénario le plus proche de la réalité est indiqué.



REVUE MARXISTE



D'ÉCONOMIE

ACCUEIL

ACTUALITÉ

LA REVUE

POINTS DE VUE, DÉBATS ET CONTROVERSES

DOSSIERS

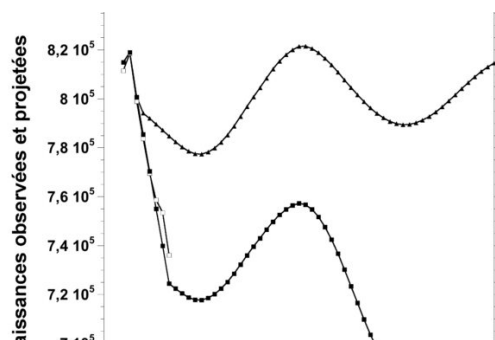
SE FORMER

LIVRES

TRACTS, VISUELS, INFOGRAPHIES

Fécondité, espérance de vie, et réformes des retraites

🕒 17 novembre 2021 👤 Éric Le Bourg 📁
Actualité, Articles 💬 0



RECHERCHER...

S'ABONNER À
ÉCONOMIE&POLITI
QUE

Télécharger le bulletin
d'abonnement



Éric Le Bourg

Centre de Recherches sur la
Cognition Animale (CRCA),
Centre de Biologie Intégrative
(CBI Toulouse), Université de
Toulouse, CNRS, UPS,
Toulouse, France | + autres
articles

U n régime de retraite par répartition est financé par les cotisations sociales des salariés et des employeurs qui sont

immédiatement redistribuées aux retraités, qui ont eux-mêmes cotisé quand ils étaient en activité. Dans un tel système, plus il y a de salariés en activité, et donc moins de chômeurs, plus le montant des cotisations à répartir est élevé. De même, moins il y a de retraités, moins le besoin de financement est important, à conditions de pension et de cotisations constantes. Si le chômage augmente, ou si le nombre de personnes en âge de travailler diminue, alors que le nombre de retraités augmente, le risque est que le financement des pensions ne soit plus assuré, justifiant alors une réforme des retraites. On peut diminuer les dépenses par l'augmentation de l'âge de départ, des annuités nécessaires pour avoir une retraite complète, l'indexation sur les prix, et non sur les salaires qui progressent plus vite que les prix sur le long terme, la sous-revalorisation des pensions :

LES INFORMATIONS
DE L'ANCIEN SITE
JUSQU'EN 2019
SONT TOUJOURS EN
LIGNE SUR
WWW.ECONOMIE-
POLITIQUE.ORG



TOUS LES NUMÉROS
DE 1954 À 1999
NUMÉRISÉS PAR
L'UNIVERSITÉ DE
BOURGOGNE,
PORTAIL ARCHIVES
NUMÉRIQUES ET
DONNÉES DE LA
RECHERCHE
(PANDOR)

c'est la voie suivie depuis la réforme dite Balladur de 1993. On peut aussi augmenter le financement en augmentant les cotisations salariales et patronales, combattre le chômage, augmenter les salaires et donc les cotisations, augmenter la formation qui implique donc des emplois qualifiés plus rémunérateurs. Ce dernier point est souvent peu évoqué mais le géo-stratège américain Edward Luttwak expliquait en 1995 comment avoir remplacé la classe ouvrière qualifiée par des livreurs de pizzas avait contribué à transformer une partie des États-Unis en pays du Tiers-Monde, ce qui a abouti, de nos jours, aux "morts du désespoir", nombreuses chez les Blancs pauvres et peu formés (Case et Deaton, 2015).

Il est plus que probable que la prochaine élection présidentielle donnera lieu à des débats intenses sur la nécessité ou non d'encore réformer les systèmes de retraite. L'argument que la réalité démographique imposerait une réforme est essentiel pour faire accepter son principe, même s'il y a alors débat sur son contenu, la réforme pouvant moduler le système actuel, mettre en place un nouveau système (Gouvernement, 2020), voire supprimer la notion même de retraite, en imposant aux retraités « une participation quasi obligatoire à des activités socialisées » qui serait « quasiment d'un temps plein au tout début » de la retraite (Lorenzi et al., 2019 ; Le Bourg, 2019).

Un article précédent (Le Bourg, 2021a) a évoqué le problème des projections démographiques utilisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) aboutissant à surestimer les besoins de financement des retraites. Le présent article aborde le problème des arguments




LA LETTRE DU RAPSE



ARTICLES RÉCENTS




L'emploi au cœur de l'affrontement de classes

🕒 17 novembre 2021  0



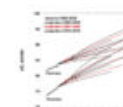
Pénuries de main-d'oeuvre : ce qu'elles disent

🕒 17 novembre 2021  0


démographiques et biologiques justifiant depuis trois décennies les réformes successives des retraites. Il est souvent avancé que la baisse de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie justifient les réformes passées et futures. Qu'en est-il ?

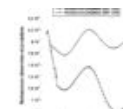
La natalité est-elle un problème ?

Il y a trente ans, un débat agita le pays : alors que l'Institut national d'études démographiques (INED) affirmait depuis des années que la dénatalité menaçait notre pays, un autre démographe, Hervé Le Bras (1991), publiait un livre expliquant que la dénatalité n'avait jamais existé (voir aussi Le Bourg, 2008ab). De fait, l'INED utilisait l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) qui additionne pour une année, par exemple 2020, les taux de fécondité par âge et permet de connaître le nombre d'enfants qu'ont eus les femmes en âge de procréer : si aucune femme n'avait eu d'enfant en 2020, l'ICF de cette année aurait été de 0, l'ICF suivant sensiblement le même décours que celui du nombre de naissances, augmentant quand ce nombre augmente et diminuant quand le nombre de naissances diminue. Les femmes faisant leurs enfants plus tard qu'il y a quelques décennies, l'ICF a reculé pendant quelques années, mais il fluctue aussi d'une année sur l'autre (par exemple, 1,68 en 1994 et 2,03 en 2010, France entière, INED, 2020), puisqu'il dépend des décisions des couples à un moment donné. Toutefois, l'ICF ne permet pas de connaître le nombre total d'enfants des femmes nées par exemple en 1970, qui est l'indice de descendance finale (IDF). L'IDF est stable (femmes nées en 1950,




Projections démographiques et financement des retraites

🕒 17 novembre 2021  0




Fécondité, espérance de vie, et réformes des retraites

🕒 17 novembre 2021  0



Analyse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022

🕒 17 novembre 2021  0

1960, 1970, 1980 : 2,12 ; 2,12 ; 2,01 ; 2,05 ; France métropolitaine, INED, 2020). En somme, après la fin du baby-boum (IDF des femmes nées en 1920, 1930, 1940 : 2,51 ; 2,65 ; 2,42), les femmes ont 2 enfants en moyenne, ce qui assure le remplacement des générations dans les conditions de mortalité infantile actuelles, alors qu'il fallait plus d'enfants jadis (en France, environ 15 % des enfants mouraient avant l'âge d'un an au début du vingtième siècle, aujourd'hui moins de 4%).

La France n'a donc aucun problème de fécondité et celle-ci peut varier d'une année sur l'autre en fonction des décisions des couples, dans une fourchette observée depuis 1970 de 65 000 naissances autour d'une moyenne de 790 000. Qui plus est, ces cohortes de naissance sont assez stables pour permettre la programmation des investissements (recrutements d'enseignants, etc.). Cette évidence de l'absence de tout problème de dénatalité a fini par s'imposer dans les années 1990 mais certains continuent à dire que la France a un problème, ce qui bien sûr poserait un problème de financement des retraites à terme.

Au niveau politique, Valérie Pécresse dans une tribune au *Figaro* du 24 août explique que « notre pays doit faire face à ces nouveaux défis qui imposent de retrouver une véritable ambition de politique familiale : d'abord la baisse préoccupante de la natalité ». Cette déclaration semble en ligne avec la proposition de loi de 2021 n° 4067 (Valentin et al., 2021) des députés Les Républicains « visant à renouer avec une politique familiale ambitieuse pour relancer la natalité en France ». L'exposé des motifs indique que « le triste record de l'année 2020 semble en passe d'être à nouveau battu,

SITES À VISITER

Parti communiste français | Mouvement jeunes communistes | *L'Humanité* | *Progressistes* | Union des Etudiants Communistes | Gauche Européenne | ANECR | *La Marseillaise* | *Liberté Hebdo* | *Cause Commune* | Fondation Gabriel Péri | *La Pensée* | *Silo* | Le groupe CRCE | Le groupe GDR | Économistes atterrés |

À PARAÎTRE : MACHIAVEL, LE PEUPLE, LA POLITIQUE DANS LA PENSÉE

puisque seules 51 100 naissances ont été enregistrées au mois de janvier 2021, soit une baisse de 13 % par rapport à l'année 2020. Ainsi, la France comptait 17 200 naissances par million d'habitants en 1971, et n'en compte plus que 10 700 en 2020, soit une chute de la natalité de près de 38 % en quelques décennies ! ». Ce texte rappelle le rapport sur la démographie du haut-commissariat au Plan (HCP, 2021) qui écrivait qu'en « janvier 2021, la baisse des naissances a été de 13 % par rapport à l'année précédente ». A la lecture de ces phrases, on pourrait s'interroger sur l'existence d'un problème démographique, mais ces craintes peuvent être levées.

La baisse de janvier 2021, plus forte que celle de décembre 2020 (-7 % par rapport à décembre 2019), a été finalement ponctuelle. Avant le dépôt de la proposition de loi le 7 avril, l'INSEE (2021a) avait communiqué les données de février, montrant une remontée des naissances (-5 %), ce qui invitait déjà à ne pas se précipiter pour crier à la catastrophe. Par la suite, la natalité a retrouvé des valeurs semblables aux autres années jusqu'en août (de mars à août : +1 %, +4 %, -2 %, -2 %, 0 %, +3 %), dernier mois connu à ce jour (INSEE, 2021b). En somme, probablement à cause de la pandémie, les couples ont retardé leurs projets d'enfants de quelques semaines. Pourquoi donc s'affoler d'une baisse des naissances si ponctuelle ?

L'exposé des motifs de la proposition de loi ne donne le nombre de naissances que pour la métropole, et pas pour la France entière. Il est donc en réalité un peu plus élevé mais, surtout, le texte explique que le taux de natalité a baissé de 38 % entre 1971 et 2020. L'erreur est grossière, puisque



La Pensée n°406 –
Machiavel, le peuple,
la politique,
l'expérience. A
paraître très
prochainement!

le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances sur la population totale, et pas sur le nombre de femmes en âge de procréer : la population étant plus "âgée" en 2020 qu'en 1971 (26,9 contre 18,1 % de plus de 60 ans), le taux de natalité ne peut que baisser. Ensuite, choisir de comparer une des dernières années du baby-boum (ICF de 1971 : 2,50) à 2020 (ICF : 1,84), alors que ce baby-boum se termine peu après (ICF de 1975 : 1,93) semble spécieux. Il est vrai que comparer 1971 et 1975 ne donnerait pas le même sentiment d'urgence que comparer 1971 avec la situation actuelle, alors que 1975 et 2020 ont pratiquement le même ICF. Le baby-boum a été une période unique d'une vingtaine d'années : il ne pouvait que se terminer un jour.

Toutefois, on pourrait argumenter que le nombre absolu de naissances diminue depuis quelques années et que cela suffit à s'inquiéter pour le financement des retraites. C'est exact, puisqu'on est passé de 802 000 à 736 000 naissances de 2010 à 2020, mais ce nombre en baisse traduit d'abord la baisse du nombre de femmes en âge de procréer, comme l'écrit l'INED dans son rapport démographique de 2020 (Breton et al., 2020) : « la diminution du nombre total de naissances est donc en majeure partie liée à la variation du nombre de femmes à chaque âge, entre 15 et 50 ans et plus particulièrement entre 20 et 40 ans ». Ce point n'a pas été vu par une autre proposition de loi n° 3921 (Corneloup et al., 2021) en 2021 des députés Les Républicains pour « favoriser la reprise de la natalité » qui écrivent que « cela fait six années que la diminution des naissances est palpable ». Comme le nombre de naissances remonte nettement après 1995, on peut s'attendre à une

forte augmentation des naissances dans les années qui viennent. La Figure 1 projette ce nombre selon deux hypothèses d'ICF : dans les deux cas, le nombre de naissances remonte de 2025 jusqu'en 2040. Gageons que le gouvernement en place à partir de 2025 se félicitera que sa politique ait fait remonter les naissances, alors que cela s'expliquera d'abord, toutes choses égales par ailleurs, par la remontée du nombre de femmes en âge de procréer.

En résumé, la fécondité est-elle en berne, mettant en péril notre système de retraites par manque de travailleurs futurs ? Répondre par l'affirmative serait, au mieux, une erreur, et, au pire, une manipulation des données. La fécondité oscille et des périodes avec moins de naissances succèdent à des périodes avec plus de naissances (Figure 2) : s'effrayer de la dénatalité durant les premières et de la surpopulation durant les secondes n'aurait guère de sens.

Toutes les données démographiques sont accessibles par chacun et, donc, en particulier par les responsables politiques. On ne peut donc que s'étonner que, par exemple, le Haut-commissariat au Plan ait publié un rapport sur la démographie française qui est, disons, loin du niveau de compétences attendu (Le Bourg, 2021b). Dans ce rapport (Haut-commissariat au Plan, 2021), pour lequel « l'avenir démographique de la France n'est plus assuré », les auteurs écrivent que « en moyenne, les femmes ont leur premier enfant à presque 31 ans en 2019 », alors qu'il s'agit de l'âge moyen des mères à l'accouchement, l'âge au premier enfant étant de moins de 29 ans. Les auteurs écrivent aussi que « le seuil de

renouvellement des générations est autour de 2,1. Nous nous en éloignons de plus en plus », ce qui est faux, comme le montre la stabilité des IDF depuis 40 ans, l'INED écrivant aussi que « les femmes nées en 1980, âgées de 40 ans en 2020, en ont déjà 1,99, si bien que le total atteindra sans doute au moins 2,05 enfants lorsqu'elles atteindront 50 ans » (Pison et Meslé, 2021). Le rapport affirme que « dans les prochaines décennies,... le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants restera stable » : la Figure 2 montre qu'il va rapidement augmenter, du fait de l'augmentation du nombre de naissances entre 1995 et 2010. En résumé, ce rapport accumule les erreurs et on ne peut que s'inquiéter qu'il serve de pilier à la politique gouvernementale.

La propagation par des responsables politiques ou gouvernementaux d'informations erronées, voire tendancieuses, peut affoler la population quant à la situation démographique du pays, et, par ricochet, quant à la taille de la population active future à même de payer des cotisations de retraite. Une attitude un peu légère, pour le moins... alors que la diffusion de fausses nouvelles, les fameuses « fake news », est de plus en plus dénoncée.

L'espérance de vie va-t-elle notablement augmenter ?

De même que certains se sont inquiétés de la dénatalité, d'autres se sont émus des

conséquences pour le paiement des retraites de l'augmentation de l'espérance de vie. Ainsi, la Présidente du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Laurence Parisot, déclarait le 14 février 2010 au *Journal du Dimanche* que « l'espérance de vie approche les 100 ans », alors qu'à l'époque elle était d'environ 84 ans chez les femmes et de 78 ans chez les hommes. Le 25 octobre de la même année, le ministre Christian Estrosi affirmait aux secrétaires généraux de la CFDT et de la CGT, ses interlocuteurs dans un débat télévisé, que « dans 30 ans les Français vivront 100 ans », alors que les prévisions de l'INSEE n'ont jamais envisagé de telles valeurs pour les décennies à venir, y compris dans les scénarios les plus improbables.

Il est vrai qu'à cette époque, à côté des déclarations précédentes qui étonnent à ce niveau de responsabilité, d'autres responsables politiques se permettaient des propos qu'ils n'oseraient probablement plus tenir aujourd'hui. Ainsi, la ministre Valérie Pécresse dans un entretien télévisé le 24 avril 2008 expliquait que « **toute notre politique c'est pour lutter contre un fléau qui va arriver c'est celui du vieillissement de la population** » alors que Jean-Marie Le Pen, dans le magazine *Famille Chrétienne* du 22 mars 2007, après s'être ému « des coûts médicaux vertigineux » « du fait de millions de très grands vieillards » indiquait : « je me pose la question de l'euthanasie ». De nos jours, les responsables politiques parlant des retraites commencent par dire que le vieillissement n'est pas une catastrophe mais au contraire un succès de nos sociétés, avant de décrire leurs propositions, ce qui est un progrès notable.

Toutefois, les projets de réforme des retraites sont toujours justifiés par l'augmentation de l'espérance de vie. Dans son allocution télévisée du 12 juillet, le Président Macron déclarait que « *parce que nous vivons plus longtemps, il nous faudra travailler plus longtemps et partir à la retraite plus tard* ». Le Président semble oublier que l'hypothèse d'une progression constante de l'espérance de vie est déjà prise en compte par la réforme dite Touraine qui augmente depuis 2020 et jusqu'en 2035 la durée de cotisation nécessaire de 167 (générations 1958-1960) à 172 trimestres (génération 1973) pour avoir une retraite à taux plein. Il n'est toutefois pas le seul, puisque la Ministre de la santé Agnès Buzyn, argumentant pour augmenter l'âge de la retraite, déclarait en mars 2019 que « *la durée de vie augmente d'année en année. Elle augmente moins vite ces dernières années, mais elle a considérablement augmenté* », ou que l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe affirmait en septembre 2021 que « *chacun comprend bien que si l'espérance de vie augmente, la durée de la vie active doit aussi progresser* », avant de proposer de retarder l'âge du départ à la retraite avec le taux plein jusqu'à 67 ans, ce qui permet de penser que l'âge de suppression de la décote serait, avec le décalage actuel, de 72 ans.

Se pourrait-il que, depuis l'adoption de cette réforme, l'espérance de vie ait montré des signes d'augmentation rapide et notable, justifiant alors une nouvelle réforme ? De fait, on observe plutôt le contraire. Sans même parler de la Covid-19 qui a diminué l'espérance de vie d'environ 6 mois en 2020, et peut-être aussi en 2021, l'espérance de vie n'augmente plus guère en France depuis quelques années, en particulier chez les femmes, et chaque épidémie hivernale ou canicule tend à stopper tout

progrès (Figure 3). Cela s'explique parce que la mortalité aux âges jeunes est maintenant faible et que les progrès d'espérance de vie sont surtout dus aux âges avancés, ceux où on meurt aujourd'hui le plus. La marge de progression est donc faible, d'où le progrès plus lent et, vienne un accident de parcours comme une épidémie de grippe sévère, et l'espérance de vie stagne, voire décroît. Les hommes ayant une mortalité plus importante aux âges jeunes que les femmes, et donc plus de possibilité de réduction de cette mortalité, on peut estimer que l'écart d'espérance de vie avec les femmes devrait continuer à se réduire.

L'espérance de vie étant déjà très élevée, il faut donc s'attendre à ce que, dans les années qui viennent, elle augmente peu et en tous cas bien plus lentement que durant les dernières décennies. De plus, l'espérance de vie se rapproche peu à peu de la longévité maximale de 115 ans de l'espèce humaine, si on excepte le record de Jeanne Calment à 122 ans. Il ne faut guère s'attendre à ce que les humains meurent tous dans un intervalle court, par exemple, entre 100 et 115 ans, tout simplement parce que la longévité, comme tout caractère biologique, a une certaine variabilité que l'on ne peut réduire, même dans les souches d'animaux génétiquement identiques et chez les jumeaux humains monozygotes (Finch et Kirkwood, 2000). On pourrait évidemment émettre l'hypothèse que la variabilité pourrait rester la même et que la durée de vie maximale augmenterait : Vallin et Caselli (1997) ont montré que si l'espérance de vie était de 105 ans, la durée de vie maximale serait d'environ 140 ans, une hypothèse improbable. Que la durée de vie maximale augmente ou non, une espérance de vie de près de 105 ans n'est donc guère probable.

Dans ces conditions, il est nécessaire non plus

d'envisager une progression continue de l'espérance de vie qui justifierait une augmentation tout aussi continue de la durée de cotisation nécessaire pour avoir droit à une retraite au taux plein, mais peut-être plus probablement de se préparer à un gel de cette durée, voire à une diminution si l'espérance de vie devait amorcer une décrue.

Conclusions

Les arguments de baisse de fécondité et de hausse de l'espérance de vie qui pourraient être avancés dans les mois qui viennent pour justifier une nouvelle réforme des retraites durcissant les conditions de départ sont fragiles. La dénatalité n'existe pas, l'espérance de vie n'augmente plus guère, voire stagne ou diminue de temps à autre, et ces informations sont accessibles à tous les responsables politiques, soit directement, soit en faisant appel à leurs experts. Invoquer les contraintes démographiques que seraient la natalité ou l'espérance de vie pour justifier une nouvelle dégradation des conditions de départ à la retraite n'est donc pas justifié.

S'il existait un problème de financement des retraites des cohortes nombreuses du baby-boum nées après 1945, alors qu'on sait déjà, même si les calculs du COR sont hasardeux (Chanu, 2021 ; Le Bourg, 2021a), que, dans les conditions de législation actuelles, le coût des retraites a plus de chances de stagner ou de diminuer que d'augmenter dans les années qui viennent (COR, 2021), il serait souhaitable de recourir à des arguments raisonnables et non plus fantaisistes. Ce pays mérite de vrais débats, projet contre projet, et pas l'alignement d'arguments biaisés jouant sur la peur du déclin et des catastrophes à venir. De fait, il

est difficile de dire si ces arguments traduisent la simple incompetence ou la volonté de manipuler l'opinion. Le pessimiste répondra : les deux.

Figure 1. Projections de l'INSEE du nombre de naissances pour la période 2013-2070, dans les hypothèses basse et centrale de fécondité (ICF = 1,80 ou 1,95 enfant par femme), et naissances observées de 2013 à 2020.

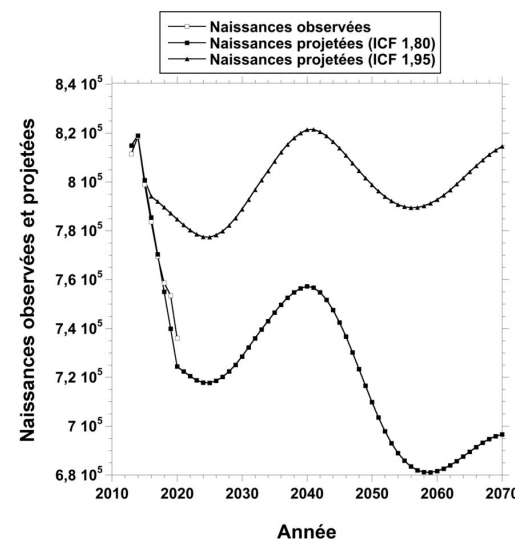


Figure 2. Nombre de naissances en France de 1970 à 2020 (France métropolitaine jusqu'en 1981, France entière ensuite, données de l'INSEE).

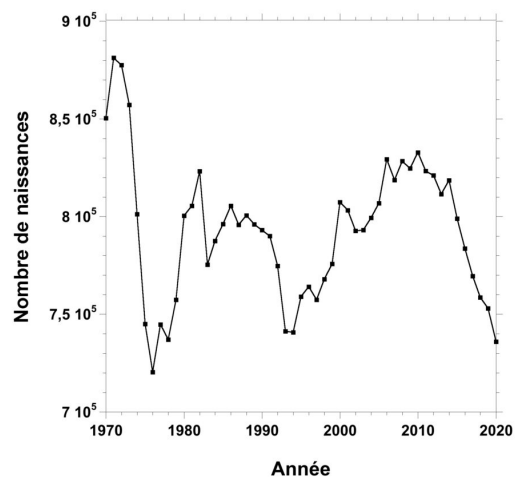
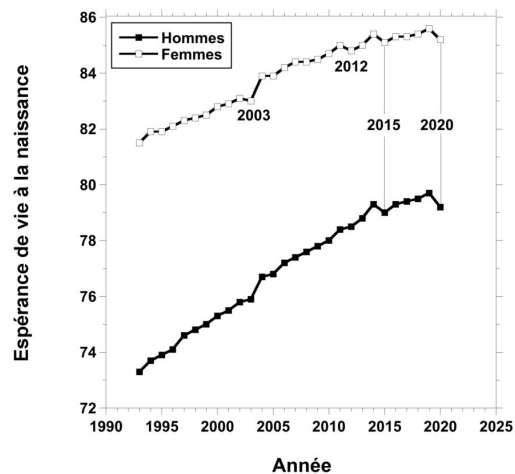


Figure 3. Espérance de vie à la naissance en années, en France de 1993 à 2020. Les années de baisse d'espérance de vie sont indiquées pour les hommes et les femmes. Les données de l'INSEE de 2018 à 2020 sont provisoires.



Références

Breton D, Barbieri M, Belliot N, d'Albis H, Mazuy M (2020) L'évolution démographique récente de la France : situations et comportements des mineurs. *Population* 75 :465-526.

Case A, Deaton A (2015) Rising morbidity and mortality in midlife among white non-Hispanic Americans in the 21st century. *Proc Nat Acad Sci USA* 112 :15078-15083.

Chanu PY (2021) Retour sur le rapport de juin 2021 du COR. *Economie & Politique*, n° 804-805.

Conseil d'orientation des retraites (2021) Évolutions et perspectives des retraites en France. Rapport annuel du COR – Juin 2021.

Corneloup J, Reitzer JL, de Ganay C, Therry R, Dalloz MC, Pauget E, Perrut B, Audibert E, Cattin J, Quentin D, Le Fur M, Vialay M, Bazin T, Sermier JM, Valentin I, Boëlle S, Bonnivard E (2021) Proposition de loi visant à favoriser la reprise de la natalité afin de conforter notre système de solidarité. (n° 3921).

Finch CE, Kirkwood TBL (2000) *Chance, development, and aging*. Oxford University Press, New York.

Gouvernement (2020) Projet de loi organique relatif au système universel de retraite.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2622_projet-loi

Haut-commissariat au Plan (2021) **Démographie : La clé pour préserver notre modèle social**

INED (2020) Démographie de la France entière et métropolitaine. Séries chronologiques d'indicateurs démographiques.

<https://archined.ined.fr/view/AXWs9WivkgKZhr-blhHr>

INSEE (2021a) Février 2021—La baisse observée en janvier s'atténue en février.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5348624?sommaire=5348638>

INSEE (2021b) Nombre de naissances en 2021. Août 2021 : plus de naissances qu'en août 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5429540?sommaire=5348638&q=naissances+2021#tableau-figure1>

Le Bourg E (2008a) Du mauvais usage de mauvais chiffres dans le débat sur le vieillissement de la population. *Retraite et Société* 55 :133-145.

Le Bourg E (2008b) *Bienvenue chez les vieux ?* Vuibert, Paris.

Le Bourg E (2019) Société du vieillissement : ruiner les salariés et faire travailler les retraités.

L'Humanité, 24 mai, page 16,

<https://www.humanite.fr/la-politique-du-pire-societe-du-vieillissement-ruiner-les-salaries-et-faire-travailler-les-retraites>

Le Bourg E (2021a) Projections démographiques et financement des retraites. *Economie & Politique*, n° 806-807.

Le Bourg E (2021b) Faire peur pour rien ?

L'Humanité, 25 mai, page 12,

[\[demographique-defendu-par-francois-bayrou-est-il-un-gadget-708186\]\(https://www.humanite.fr/demographique-defendu-par-francois-bayrou-est-il-un-gadget-708186\)](https://www.humanite.fr/pourquoi-le-pacte-</p></div><div data-bbox=)

Le Bras H (1991) *Marianne et les lapins. L'obsession démographique.* Olivier Orban, Paris

Lorenzi JH, Albouy FX, Villemeur A (2019) *L'erreur de Faust. Essai sur la société du vieillissement.* Cent Mille Milliards, Paris.

Luttwak EN (1995) *Le rêve américain en danger.* Odile Jacob, Paris.

Pécresse V (2021) Une grande politique familiale, vite ! *Le Figaro.fr*, 24 août,

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/valerie-pecresse-une-grande-politique-familiale-vite-20210824>

Pison G, Meslé F (2021) France 2020 : 68 000 décès supplémentaires imputables à l'épidémie de Covid-19. *Population & Sociétés*, n° 587.

Valentin I, Trastour-Isnart L, Sermier JM, Maquet E, Ramadier A, Bazin T, Quentin D, Bourgeaux JL, Le Fur M, Viry S, Perrut B, Brun F, Di Filippo F, Poletti B, De Ganay C, Vatin P, Reitzer JL, Herbillon M, Peltier G, Saddier M, Pauget E, Ciotti E, Boëlle S, Therry R, Kuster B, Deflesselles B (2021) Proposition de loi visant à renouer avec une politique familiale ambitieuse pour relancer la natalité en France (n° 4067).

Vallin J, Caselli G (1997) Towards a new horizon in demographic trends : the combined effects of 150 years life expectancy and new fertility models. In : Robine JM, Vaupel JW, Jeune B, Allard M (eds.) *Longevity : to the limits and beyond.* Springer, Berlin,

pages 29-68.

DÉMOGRAPHIE **ESPÉRANCE DE VIE**

RETRAITES

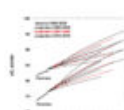


« PRÉCÉDENT »

Analyse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022

« SUIVANT »

Projections démographiques et financement des retraites



SOYEZ LE PREMIER À COMMENTER

Poster un Commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée.

Commentaire

Nom*

Adresse de contact*

Site web

Save my name, email, and website in this browser for the next time I comment.

LAISSER UN COMMENTAIRE

SÉCURITÉ D'EMPLOI OU DE FORMATION



L'emploi au cœur de l'affrontement de classes

17 novembre 2021 0



Pénuries de main-d'oeuvre : ce qu'elles disent

17 novembre 2021 0



Sécurité d'emploi ou de formation dans la Fonction publique, quel sens

23 septembre 2021 0

TOUT SUR « LA DETTE » !



« En finir avec la dette publique » ou conquérir de nouveaux financements pour les services publics ?

16 novembre 2021 0



La « dette »... ou des avances pour se développer ?

23 septembre 2021 0

LA CRISE... ET LES MOYENS DE LA CONJURER



Pénuries de main-d'oeuvre : ce qu'elles disent

17 novembre 2021 0



Sept commentaires sur les chiffres de croissance du PIB au troisième trimestre 2021

7 novembre 2021 1



Budget 2022 : retour vers la rigueur

en 2021 ?

🕒 16
novembre
2021 🗨
0



2022 : un
budget
sous
tensions !

🕒 4
septembre
2021 🗨
0

et priorités
régaliennes

🕒 11
octobre
2021 🗨
0

Copyright © 2021 | Thème WordPress par MH Themes

